

Biens importés par voie maritime

Les différents facteurs qui alourdissent la chaîne des prix

I.M'B.

Libreville / Gabon

**L'ECOSYSTEME** d'importation des marchandises au Gabon comporte, en lui-même, les vices de la vie chère. Du port à la boutique, plusieurs taxes et redevances alourdissent le coût des produits alimentaires. En juin dernier, lors de la rencontre entre les opérateurs économiques du secteur portuaire et les directeurs généraux des administrations impliquées dans la lutte contre la vie chère, Modeste Mfa Obiang, directeur général de la concurrence et la consommation, a décliné quelques-uns des éléments qui impactent sur le prix final d'un bien importé par voie maritime.

D'abord, il y a le prix d'achat à l'usine depuis l'étranger. Le deuxième maillon de la chaîne comprend le fret, l'assurance, et les frais du Conseil gabonais des chargeurs. Le troi-



Photo : L'Union

Un déchargement de marchandises après plusieurs taxes et redevances.

sième maillon de la chaîne qui gonfle le prix final payé par le consommateur englobe toutes les charges payées par le commerçant aux compagnies d'aconage et de livraison. Puis s'y ajoute, le nouvel impôt, appelé Contribution spéciale de solidarité dit "CSS" que supporte le consommateur en fin de chaîne.

Le quatrième maillon de la chaîne de prix concerne les frais que l'importateur paie au transitaire pour le dédouanement de sa marchandise. En cinquième position, ceux (les frais à

payer) à l'Agence gabonaise de sécurité alimentaire - Agasa, pour la sécurité sanitaire des aliments. A la suite de l'Agasa, c'est-à-dire en 6e position, le bien importé se voit ad-



Photo : F.A.

Le "sifflet du chef" est là pour alourdir les prix.

joindre les frais de douane. En fin de circuit des taxes et redevances officielles faites pour alourdir les prix finaux, il y a le déchargement conteneur (manutention).

Officieusement, entre le port d'Owendo et Acaé, de nombreuses barrières informelles viennent entretenir la flambée des prix. Il s'agit des quatre contrôles de police et de gendarme-

rie. Officiellement, on ne paie rien, officieusement la pratique qui s'est sédentarisée impose aux camions conteneurs de "saluer le képi du chef". Bien sûr, il n'y a pas que les rackets des forces de l'ordre. De nombreuses directions générales, adeptes de la parafiscalité et/ou des prélèvements illégaux, viennent davantage alourdir la facture que doit payer le consommateur final. Bertrand Rose, DG de GSEZ Ports, n'a cessé de dénoncer cette parafiscalité illégale lors des différentes sessions préparatoires du Haut conseil pour l'investissement (HCI).

Importation par voie aérienne

Quand le fret cargo et la logistique grèvent les coûts



Photo : Brice BANDOUMA

Débarquement cargo des marchandises à Libreville.

I.M'B.

Libreville / Gabon

**LE** circuit d'importation de certains produits périssables, comme les fruits et légumes, justifie aussi la cherté des denrées. Ainsi, faute d'une liaison directe entre le Maroc et le Gabon, les agrumes importés du royaume chérifien transitent par la France, avant d'arriver à Libreville. Ce détour par la France ou l'Allemagne, renchérit le coût du fret et se répercute sur le prix de vente au Gabon.

Toujours au sujet de la logistique, le coût du transport aérien des denrées importées rapidement périssables, facturées au volume et au poids, comme les œufs, les yaourts, etc, est très onéreux. L'impact des coûts de logistique et du fret cargo ont une inci-

dence réelle sur le coût final des produits, pourtant achetés moins chers dans les pays de production. "Tant que le Gabon n'aura pas de contrôle sur le transport maritime, tant que nous n'aurons aucun contrôle sur l'activité fret cargo dans notre pays, les prix auront du mal à baisser", a indiqué le directeur des achats d'un grand groupe de la distribution au Gabon.

Cette cherté des frais a contraint de nombreux aviculteurs gabonais à abandonner l'importation des poussins d'un jour. "Le fret d'une caille ou d'un poussin revenait à 1 000 francs, auxquels il fallait ajouter le prix d'achat au producteur, et les redevances à la douane", détaille Amuswa, aviculteur à Ambowe, qui estime que les coûts de fret ont découragé la production locale.



**DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

**PROJET D'APPUI À LA GESTION DURABLE DES ZONES  
HUMIDES CRITIQUES DU GABON (PAZH)**

**APPEL A CANDIDATURE**

**Pour le recrutement d'un Expert en communication**

Le Gabon a sollicité le concours du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) afin d'améliorer la gestion durable de ses écosystèmes humides et de disposer d'un appui dans la mise en œuvre des piliers de la convention Ramsar.

Le projet d'appui à la gestion durable des zones humides critiques du Gabon (PAZH), qui bénéficie de ce financement, a pour finalité d'améliorer la protection de la biodiversité dans les zones humides forestières sélectionnées sur la liste des sites Ramsar, à travers la création de connaissances et la mise en place des mesures de conservation pour une gestion durable de ces écosystèmes.

Afin de renforcer la communication stratégique en matière de gestion durable des zones humides, d'assurer la mobilisation des acteurs dans ce domaine et d'accompagner le positionnement du PAZH en matière de gestion durable des écosystèmes, il a été convenu de recruter un(e) spécialiste en communication qui sera chargé d'accompagner la mise en œuvre de la vision du PAZH.

**Mission**

Sous la supervision directe du Coordonnateur du Projet, le (la) spécialiste en communication aura pour mission de :

**En termes de communication**

- Elaborer la stratégie de communication du projet et proposer les plans de communication annuels prévisionnels ;
- Evaluer les coûts et frais liés à la stratégie de communication et sa mise en œuvre par l'UCP ;
- Définir les indicateurs permettant un suivi-évaluation optimal et efficient de la mise en œuvre de la stratégie de communication ;
- Proposer une charte graphique simplifiée pour le projet ;
- Collaborer avec la chargée de communication de la DGEPN sur la conception et la mise en œuvre de la stratégie de communication ;
- Contribuer au renforcement des capacités du pool communication de la DGEPN ;
- Superviser la rédaction et la production de documents de communication (journaux, brochures d'information, site web, communiqués de presse, etc.), en fonction de leurs objectifs et des cibles ;

**En termes de gestion du contenu du site web et des réseaux sociaux**

- Appuyer la conception et la gestion éditoriale du site web du projet, en liaison avec les sites web des principaux partenaires ;
- Proposer une liste de diffusion électronique.

**Profil du consultant**

- Avoir un diplôme (Bac +3/4) minimum en Communication, relations publiques, Journalisme ou tout autre domaine équivalent (des notions en infographie serait un plus) ;
- Avoir un minimum de trois (3) années d'expériences avérées dans le domaine de la communication dans une entreprise, et/ou une Organisation Nationale ou internationale ;
- Une expérience dans un projet de développement constituerait un avantage ;
- Avoir une bonne compréhension des approches de la communication, de la production d'outils de communication, de la conception et de la mise en œuvre de programmes de communication pour le développement ;
- Avoir une bonne connaissance de l'environnement et de ses problématiques actuelles, en particulier la gestion durable des écosystèmes ;
- Avoir une très bonne capacité de rédaction ;
- Avoir une bonne capacité à travailler sous pression et à respecter les délais ;
- Avoir une bonne capacité à travailler en équipe.

**Modalités de la mission et durée des prestations**

Le consultant sera recruté(e) à plein temps pour une durée de six (06) mois à partir de la signature du contrat avec l'UCP du PAZH. Il/elle sera basé au sein des locaux du PAZH, à la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse suivante : Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature – Unité de Coordination du Projet (UCP) du PAZH située au 4ème étage de l'immeuble des « Eaux et Forêts » et aux heures suivantes : de 08 heures à 15 heures 30 mn de lundi à vendredi ou par mail à : [ranguema@yahoo.fr](mailto:ranguema@yahoo.fr) ou [nkouelet@yahoo.fr](mailto:nkouelet@yahoo.fr)

Les dossiers de candidature doivent être déposés ou envoyés par email suivi d'un accusé de réception à l'adresse ci-dessus au plus tard 14 jours à compter de la date de publication du présent appel, à 12 heures (locale).





